

Tencin Toujours

Tencin pour Tous



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°71

JUIN 2017

LE MOT DU MAIRE

Il y a un peu plus de 80 ans, le FRONT POPULAIRE, suite aux grandes grèves de 1936 accédait au pouvoir. Les élus qui avaient placé l'humain au centre des préoccupations ont initié plusieurs réformes importantes : congés payés, semaine de 40 heures, droit syndical, scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, allocations chômage, établissement de conventions collectives...

Ce progrès qui devait servir l'homme a depuis été détourné au profit de la finance.

Je regrette que François HOLLANDE qui a été élu par le peuple de gauche et dont le quinquennat vient de s'achever n'ait pas célébré comme il aurait dû les 80 ans du Front Populaire.

La destinée de notre pays vient d'être confiée à « un pur produit de la finance », accordons lui notre confiance mais restons cependant vigilants.

PATRIOTISME ET DEVOIR DE MÉMOIRE

Au terme d'une campagne inédite et surprenante, les élections présidentielles ont vu l'élection d'un candidat se réclamant « ni de droite ni de gauche » qui a été opposé dans la dernière ligne droite à une candidate se déclarant la représentante de tous les patriotes.

Le rôle premier du patriote est de défendre la patrie, ce qui passe par le devoir de mémoire. Notre village, au vu des dernières élections, compte plus de 300 de ces patriotes.

Où se trouvaient donc tous ces patriotes ce matin du 8 mai pour porter ce devoir de mémoire en célébrant l'armistice ?

À bon entendre...

François Stefani



Vie pratique

Éclairage public

Comme nous vous l'avions annoncé dans le Bulletin Municipal précédent, nous allons mettre en place une expérimentation de limitation de l'éclairage public sur la commune sur un cycle annuel.

De mai à septembre l'extinction sera programmée à minuit, sans rallumage en fin de nuit.

L'expérience concernera l'ensemble du territoire de la commune et fera l'objet, à l'issue de la période d'essai, d'un bilan partagé au cours d'une réunion publique qui permettra d'ajuster le dispositif.

Enfin, une signalétique est mise en place dès le début de la phase de test, ainsi qu'un dispositif de réflecteurs au sol qui permettront de sécuriser la traversée de notre village.

Cette expérimentation permet d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens tout en réalisant des économies qui nous permettront de rénover notre réseau.

L'expérience débutera le 1^{er} juin 2017.

Impayés Cantine et Périscolaire

Suite à de nombreux impayés, il n'est plus possible d'accepter les inscriptions des enfants dont les familles ne sont pas à jour de paiement.

En cas de dette, aucune inscription ne sera donc prise en compte pour le mois de septembre 2017.

Les familles éprouvant des difficultés financières peuvent obtenir des aides auprès du CCAS.

PUB...



Travaux sur la commune

Les écoles

Vu l'augmentation du nombre d'élèves en élémentaire, nous avons procédé à la réalisation d'une deuxième cour. L'enrobé a été réalisé au cours des vacances de printemps. Des jeux et un parcours de santé seront installés pendant les vacances d'été.

Des jardinières, à la demande des enseignantes ont été réalisées par nos services techniques dans l'enceinte de l'école maternelle. Souhaitons un bon jardinage à nos chères têtes blondes.



Vieille Rue

L'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphone) est bientôt terminé, les travaux vont se poursuivre par l'installation de lampadaires à LED moins énergivores. Nous lancerons ensuite l'appel d'offres pour la réalisation de la surface qui sera effectuée dans le même style que le haut de la rue.

Cimetière

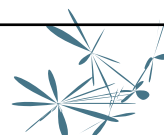
La reprise des concessions en déshérence effectuée par l'entreprise de pompes funèbres de Goncelin est bientôt terminée. Les travaux vont se poursuivre par la réfection des allées. Les emplacements ainsi récupérés pourront de nouveau être attribués.

Arrêté Municipal - Chiens tenus en laisse



Les chiens doivent être tenus en laisse sur tout le territoire communal, particulièrement, à proximité des parcs et des écoles.

Suite à de nombreux retours de la part de nos concitoyens concernant la divagation de chiens, un arrêté municipal a été pris récemment dans ce sens.



Renouvellement du Conseil Municipal des Enfants

Cette fin de mandat* a fait l'objet d'un voyage à Paris pour visiter le sénat. Catherine Jitten, adjointe au scolaire, François Stefani, maire de la commune ainsi que Robert Fois, élu à la communication et vie associative, ont accompagné les enfants. Des moments marquants dans la vie de chacun.

* Un mandat dure 2 ans



La nouvelle équipe

La nouvelle équipe du conseil municipal des enfants a été élue le 8 avril 2017. Nous leur souhaitons la bienvenue et bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.



Félicitations à Jérémie Izarn

Nous sommes heureux et fiers de compter parmi nos concitoyens, Jérémie Izarn. En effet, ses compétences et sa passion pour la cuisine lui ont permis de remporter le concours télévisé Top Chef.

Cette distinction ne fait que renforcer un talent qu'il possédait déjà et qu'il met en œuvre au restaurant La Tour des Sens. Bravo Jérémie !



www.latourdessens.fr

Voici la liste des nouveaux élus du CME

CE2 : Illona Coynet, Louna Cand, Théo Manzella

CM1 : Linn Vanet, Laura Martinet, Arthur Gaudin

CM2 : Alicia De Matos, Maélie Cand, Fabien Rosset

6° : Enzo Gallo, Kamil Azzouzi

Bonne retraite Docteur GUILLAND

Après plus de trente années passées au service des Tencinois, le docteur Bernard GUILLAND a fait valoir ses droits à la retraite et c'est en toute discrétion qu'il a quitté le cabinet médical. Le docteur Delphine MARTIN a pris la suite.

Bonne et heureuse retraite docteur GUILLAND et merci pour votre dévouement.

Bienvenue docteur MARTIN !

Conseil municipal



Conseil municipal du 13 février 2017

1. Comptes administratif et de gestion 2016

Budget principal : excédent de fonctionnement de 400 812,24 € et déficit d'investissement de 47 730,10 € ; Budget eau/assainissement : excédent de fonctionnement de 32 956,91 € et excédent d'investissement de 74 264,09 € ; Budget du CCAS : excédent de fonctionnement de 15 053,04 €. Pas de section d'investissement.

Documents approuvés ainsi que les comptes de gestion établis par le trésorier municipal.

2. Recrutement de personnel remplaçant

Autorisation donnée au maire de procéder aux recrutements nécessaires si besoin.

3. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

Décision de rembourser les déplacements sur la base d'un billet SNCF 2^e classe si la destination est dotée d'une gare SNCF, ou sur la base de l'indemnité kilométrique 6/7CV, fixée à 0,32 €/km si l'intéressé utilise son véhicule personnel, quel que soit la puissance du véhicule.

4. Gratification pour médaille du travail

Décision de verser les gratifications suivantes : 20 ans : 200 €, 30 ans : 300 €, 35 ans : 350 € et 40 ans : 400 €.

5. Participation CLIS de Crolles 2015-2016

Validation de l'avenant à la convention CLIS avec la commune de Crolles et autorisation donnée au maire de la signer.

6. Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Refus du transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes.

7. Demandes de subventions

Regroupement des demandes de subventions pour la vidéo surveillance des écoles et de la maison des associations,

pour les travaux de rénovation de l'église, pour l'éclairage public et l'éclairage du terrain de football, et pour la suite des travaux de la Vieille rue.

Autorisation donnée au maire de déposer ces demandes de subventions.

8. Convention de mise à disposition des locaux de la maison des associations pour le centre aéré et le R.A.M.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

9. Détermination de la durée d'amortissement des travaux figurant à l'inventaire du budget eau/assainissement 2016

Proposition de porter l'amortissement des travaux sur les réseaux à un an du fait de la reprise de la compétence eau/assainissement par la Communauté de communes en 2018. Concernant les travaux de révision du schéma directeur d'assainissement, proposition de les amortir sur 5 ans. Validation de ces propositions.

10. Durée d'amortissement des subventions de faible montant figurant à l'inventaire du budget principal 2016

Proposition de porter la durée d'amortissement à un an (subventions pour rénovation de façades).

Validation de cette proposition.

11. Convention de mise à disposition de matériel de service hivernal pour le déneigement

Reconduction tacite de la convention avec l'entreprise MGTP pour le déneigement avec mise en place d'un plan de déneigement. Achat d'une fraise à neige utilisée par les services techniques.

12. Modification statutaire n°12 de la Communauté de communes

Avis favorable pour l'intégration du domaine ludique du col de Marcieu à la Communauté de communes.

13. Contrat cadre de prestations sociales - offres de titres restaurant pour le personnel territorial

Rejet de la prestation, les repas pris par le personnel communal ne correspondant pas aux critères retenus.

14. Convention avec le SDIS pour l'accueil des enfants de pompiers pendant le temps périscolaire

Report de la décision d'accord de la convention en attente des informations sur les situations juridiques des familles demandeuses.

15. Prorogation du protocole d'accord pour le projet de la microcentrale

Demande de prorogation du protocole prenant fin le 3 février 2017 afin de terminer les formalités administratives concernant la réalisation d'une microcentrale sur l'Isère, face au lac de La Terrasse.

Validation de l'autorisation.

16. Voyage à Paris du Conseil municipal des enfants - Prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement

Validation de la prise en charge des frais pour 9 enfants et 3 accompagnateurs.

17. Remboursement des frais de transport en train réglés par M. FOIS dans le cadre du voyage du Conseil municipal des enfants à Paris

Adoption de cette proposition.

18. Désignation du représentant à la commission intercommunale GEMAPI

Monsieur PEYSSSELIER Julien sera le représentant de la commune.

19. Extinction nocturne de l'éclairage public

Expérimentation à compter du 1^{er} mai selon l'horaire suivant : de 23h30 à 4h du mois d'octobre à fin avril ; de mai à septembre, extinction à minuit sans rallumage en fin de nuit. Une signalétique sera mise en place et un arrêté sera pris et adressé aux différents partenaires.

Fin de la séance ■

Conseil municipal du 20 mars 2017

1. Demande de Messieurs VANET et LECHAT d'acquérir une partie de la parcelle de la propriété MAZET

Le projet immobilier afférant à cette propriété n'étant pas encore validé, Monsieur le Maire précise qu'il faudra attendre le projet modifié pour envisager la suite à donner à cette demande.

2. Budgets primitifs 2017

Pour le budget principal il est proposé 1 530 876 € pour la section de fonctionnement et 670 695 € pour la section d'investissement.

Pour le budget eau/assainissement il est proposé 222 525 € pour la section d'investissement et 250 228 € pour la section d'exploitation.

Le projet de budget du CCAS s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 26 484 €. Il n'y a pas de section d'investissement.

Adoption de ces budgets.

3. Affectation des résultats de fonctionnement 2016 des trois budgets, dans les budgets 2017

– Budget principal

Excédent de fonctionnement de 400 812,24 € dont 294 857 € affectés en investissement pour épurer le déficit de 2016 et pour équilibrer la section d'investissement. 105 955,24 € affectés en recettes de fonctionnement pour équilibrer le budget.

– Budget eau/assainissement

Excédent de fonctionnement de 32 956,91 € intégré dans la section d'exploitation 2017 pour équilibrer le budget.

– Budget CCAS

Excédent de fonctionnement de 15 053,04 € intégré dans la section de fonctionnement 2017 puisqu'il n'y a pas de section d'investissement pour ce budget.

4. Vote des taux d'imposition

Pas de modification des taux d'imposition, à savoir : 7,87 % pour la taxe d'habitation, 20,76 % pour le foncier bâti et 52,15 % pour le foncier non bâti.

Validation de ces taux.

5. Détermination de la participation à demander à l'ADMR de Domène pour l'utilisation de la salle de mariages pour ses réunions

Pour 2017, annulation des appels de participation et réémission d'un appel de participation à hauteur de 124 € envers l'ADMR de Domène.

Pour les années suivantes, un appel de 155 € sera demandé à l'ADMR de Domène.

6. Divers

a. Modification statutaire n°13 de la Communauté de communes. Cette modification concerne l'intégration de la station des 7 Laux dans les compétences facultatives de la Communauté de communes.

Approbation de la modification.

b. Lettres de commande de travaux dans le cadre de l'exécution du budget 2017.

- Aménagement des allées du cimetière : 32 000 € à MG TP

- Travaux cimetière (exhumation/réduction et démolition/mise en décharge des monuments : 35 805 € à Marbrerie du Sud-Est

- Mâts d'éclairage du terrain de foot : 20 830 € à HI-MI-LUM

- Matériel de surveillance vidéo : 26 000 € à AC Sécurité

- Éclairage Vieille rue : 45 700 € à HI-MI-LUM et Moncenix-Larue

- Aménagement de la 2^e cour d'école : 25 828 € à STPG

c. Reprise des voiries des lotissements Parc des Dix Quarts et Villa Hermine.

Validation de cette demande.

d. Information ECOPLA

Le projet de SCOP ne verra pas le jour. La société CUKI a éliminé son concurrent français. Elle va créer une filiale avec poursuite d'activité, ce qui permettra de maintenir une douzaine d'emploi dans l'immédiat, mais dont la localisation dans le Grésivaudan est encore incertaine.

e. Projet de TAG sur le thème « bien vivre ensemble » sur le mur du centre aéré.

Projet devant être soumis au préalable à l'architecte des bâtiments de France pour avis.

Fin de la séance ■

Élections Présidentielles – Résultats pour la commune de Tencin

Premier tour

Nombre d'inscrits	1240	
Nombre de votants	1006	81,13 %
Blancs nuls	36	2,90 %
Exprimés	970	78,23 %

Nicolas Dupont-Aignan	69	7,11 %
Marine Le Pen	274	28,25 %
Emmanuel Macron	245	25,26 %
Benoît Hamon	60	6,19 %
Nathalie Arthaud	8	0,82 %
Philippe Poutou	10	1,03 %
Jean Lassalle	9	0,93 %
Jean-Luc Mélenchon	172	17,73 %
François Asselineau	4	0,41 %
François Fillon	118	12,16 %
Jacques Cheminade	1	0,10 %

Deuxième tour

Nombre d'inscrits	1244	
Nombre de votants	981	79 %
Blancs nuls	123	21 %
Exprimés	858	68,97 %
Emmanuel Macron	521	60,7 %
Marine Le Pen	337	39,3 %

Les votes pour les élections législatives se tiendront les dimanches 11 et 18 juin à la mairie.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent pour voter, il est possible de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. Pour faire établir la procuration, rendez-vous à la brigade de gendarmerie de la commune de Le Touvet.

PUB...

ART'IFF COIFFURE
 Créateur de plaisir
 624 avenue Joliot Curie 38920 CROLLES.
 04.76.08.01.89
 Centre commercial des Tuilleries 38570 TENCIN
 04.76.90.09.59
 Fish SPA
 Facebook: ART'IFF Coiffure

Bon à savoir

Pour être inscrit sur la liste électorale d'une commune, un électeur doit justifier d'une attache avec elle ce qui implique d'avoir son domicile réel dans la commune depuis plus de 6 mois ou d'être personnellement inscrit au rôle d'une des contributions directes communales (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle).

L'électeur qui ne remplit plus les conditions pour figurer sur la liste électorale doit être radié des listes après examen de sa situation par la Commission de Révision des Listes Électorales composée du Maire, du représentant de Monsieur le Préfet et du Représentant de Monsieur le Procureur de la République. Cette commission se réunit chaque année entre le 1^{er} septembre et le dernier jour ouvré de février.

La commission peut également radier des électeurs qui semblent ne plus avoir d'attache avec la commune d'inscription, ceux dont la carte électorale a été retournée aux services de la mairie, ceux dont les enveloppes de propagande n'ont pu leur être distribuées. La commission ne peut procéder à la radiation qu'après avoir pris toutes les mesures nécessaires à la vérification de son droit à rester inscrit.

Info – CCAS



Prévention canicule

Nous vous rappelons que durant l'été, les personnes fragiles peuvent être durement éprouvées par de fortes chaleurs.

Par conséquent, nous demandons à toute personne désireuse d'avoir de l'aide pendant cette période, de se faire connaître en mairie qui les mettra en contact avec un membre du CCAS.

**En cas de forte chaleur,
ne restez pas seul
contactez votre mairie
votre santé en dépend !**

Le budget 2017

Le budget communal se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement dont relève le financement des services nécessaires aux habitants ;
- la section d'investissement consacrée à l'amélioration des infrastructures municipales et du cadre de vie.

Chaque section doit être présentée à l'équilibre : les dépenses doivent être égales aux recettes.

Le budget est le document politique par excellence qui reflète les orientations choisies par le Conseil municipal. C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le Conseil autorise le maire à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du Préfet, à qui ce budget est obligatoirement transmis.

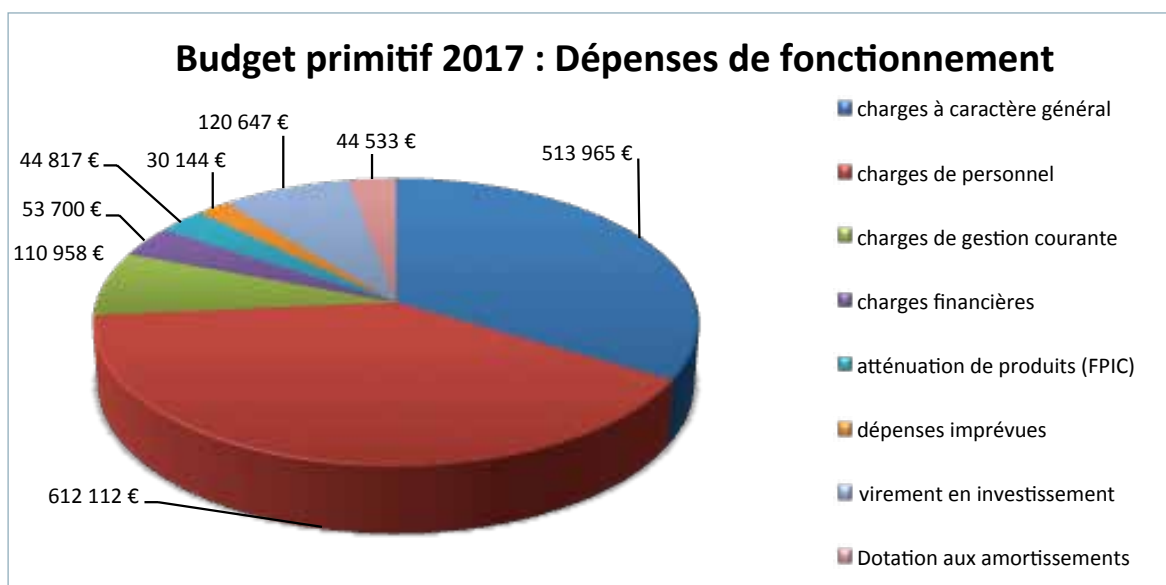
Les politiques du nouveau président

Alors que les élections législatives n'ont pas encore décidé de la majorité qui déterminera les futures politiques locales et nationales, nous pouvons dès à présent souligner quelques points majeurs figurant dans le programme du nouveau Président.

- Supprimer entre 70 000 et 75 000 postes dans la fonction publique territoriale sur cinq ans : tel est l'objectif. Mais avec quels effets sur la qualité des services rendus aux usagers ?
- Réduire les dépenses de fonctionnement de 10 milliards d'euros : après la méthode du président Hollande qui a imposé aux collectivités près de 10 milliards d'euros de réduction des dotations depuis 2015, Emmanuel Macron propose une baisse « participative » pour un même montant, sur tout le quinquennat : avec quels impacts, à l'arrivée, pour les budgets ?
- Exonérer 80 % des contribuables locaux de taxe d'habitation : pour compenser la perte de recettes pour les collectivités, évaluée à une dizaine de milliards d'euros, Emmanuel Macron a promis, le 22 mars, devant l'association des maires de France, un dégrèvement intégralement compensé. Mais jamais l'État n'a tenu dans la durée ce type de promesse !
- Élargir les horaires d'ouverture des services publics en soirée et le samedi, pour les adapter aux contraintes et aux besoins des usagers. Mais avec quel coût, en termes de rémunération, de jours de congés ou de souplesse sur les horaires de travail ?

Le budget primitif de fonctionnement 2017

Le budget primitif 2017 de fonctionnement se caractérise par une baisse de 4,4 % par rapport au budget précédent : 1 530 876 € au lieu de 1 601 159 € (budget supplémentaire). Pour mémoire en 2016, la hausse était de 3,8 %. Nous allons détailler ci-après les principales raisons de cette évolution.



1)) Pour les charges à caractère général, on observe une baisse de 1 %, soit -4 973 € par rapport à 2016 (+ 3,2 % en 2016). En raison, pour l'essentiel, des variations des postes suivants :

- achat et prestation de services communaux : - 33756 € (- 30,8 %), grâce au changement de prestataire de la cantine scolaire ;
- eau et assainissement : + 5100 € (+ 200%) en raison d'une double facturation sur 2017, non appelée en 2016 ;
- entretien de voirie : + 10 098 € (+19%) dû à la réfection du parking de la salle des fêtes suite aux dégâts causés par les gelées hivernales ;
- entretien de réseaux : + 7278 € (+ 133 %) correspondant pour l'essentiel à la liaison fibre optique mairie/école ;
- élagage bois et forêts : + 9233 € (+ 175 %). Il s'agit de la poursuite indispensable du programme d'entretien et de sécurisation des espaces verts ;
- voyages et déplacements : + 2 500 €. Une dépense exceptionnelle correspondant au voyage à Paris du Conseil Municipal des Enfants avec la visite du Parlement et de la capitale ;
- frais de télécommunications : - 3352 € (-24 %) suite au changement de notre prestataire de téléphonie ;
- honoraires et annonces : - 9554 € en raison d'une prévision moindre d'opérations ;
- remboursement Communauté de communes : + 6129 € (+ 119 %). La commune doit dédommager le Grésivaudan pour l'instruction des permis de construire, une prestation assurée auparavant gratuitement par les services de l'État.

À quoi s'ajoute la participation pour l'utilisation de la piscine intercommunale.

2)) Pour les charges de personnel une baisse sensible de 7,9 % soit - 52 537 € (+ 12,4 % sur l'exercice précédent)

Il s'agit principalement du non renouvellement de contrats d'insertion et d'une prévision inférieure de recours au personnel extérieur de remplacement.

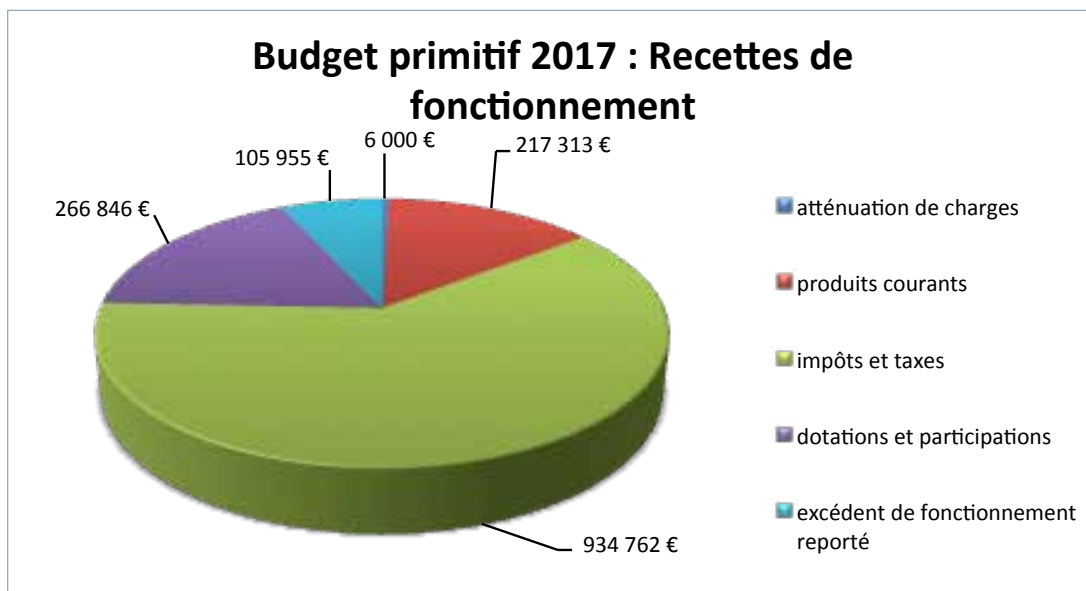
3)) Pour les charges de gestion courante la baisse se poursuit : - 3 % (baisse de -1,4 % lors de l'exercice précédent) due pour l'essentiel à la disparition dans ce compte de la contribution au Grésivaudan pour l'utilisation de la piscine intercommunale. Voir ci-dessous § « Quelques éléments d'information sur la réalisation du budget 2016 ».

4)) Il faut relever une diminution de 6,5 % des charges financières (nous avons une baisse de 10,4 % en 2016) qui correspond à la baisse de la charge d'intérêt des emprunts, la dette poursuivant son reflux : voir § budget réalisé 2016.

5)) On notera en dépense (atténuation de produits), une nouvelle augmentation de 11,6 % (+ 4 672 €) correspondant à la contribution de notre commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Enfin, nous avons mis en réserve la somme de 30 144 € pour le budget supplémentaire de l'automne 2017 destinée à faire face à des dépenses imprévues sur l'exercice.

)) Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement doivent équilibrer les dépenses de fonctionnement, malgré le contexte défavorable de la baisse des dotations qui se poursuit.

1 Une hausse des produits de service de 48% (+ 58 331 €), due essentiellement à l'augmentation attendue des recettes du périscolaire et des TAP, qui doivent équilibrer la hausse des charges correspondantes.

2 Une baisse de 3,1% du rendement des impôts et taxes (- 30 269 €) en raison de la baisse anticipée de la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par le Grésivaudan.

En effet, suite aux baisses de dotations, les contraintes budgétaires rencontrées par la Communauté de communes vont impacter à la baisse le montant global de la DSC et donc réduire la prise en compte de l'augmentation de la population.

3 Une nouvelle et importante baisse des dotations et participations de 57 265 € soit -17,7 % (- 17,2 % en 2016 ; -18,6 % en 2015) qui s'explique toujours, pour l'essentiel, par l'effet conjugué :

- d'une baisse des dotations d'État (DGF) par rapport au produit attendu, malgré l'augmentation de la population.
- d'une moindre contribution du Grésivaudan, les subventions pour l'accueil des nouvelles populations étant soldées.

Remarques sur le budget primitif d'investissement 2017

Le budget d'investissement est de nouveau en baisse de 17 % (-36 % en 2016 ; -34 % en 2015). Il se situe à un niveau inférieur à la moyenne des années précédentes avec 670 695 € (808 000 € en 2016). Il faut encore y voir l'effet des baisses de dotations qui ne permettent plus un autofinancement suffisant pour augmenter davantage nos investissements.

À ce propos, nous pouvons donner un aperçu de la trajectoire des dotations d'État sur les dix dernières années à Tencin. En 2008 nous avons un montant de Dotation Globale de Fonctionnement de 135 € par habitant ; en 2017 : 65 € par habitant, soit une baisse de 70 € par habitant ou 52%. Cela correspond à un « manque à gagner » de 138 530 € pour le budget communal. À quoi il faut ajouter le prélèvement du FPIC (Fonds de péréquation des

ressources intercommunales) d'un montant de 44 000 €. Ce n'est pas moins de 182 530 €, soit 12 % du budget primitif de 2017, qui font ainsi défaut et ne peuvent être virés à la section d'investissement.

Malgré ces difficultés, le budget d'investissement inclut des opérations qui sont la poursuite de celles qui étaient programmées l'année précédente comme :

- travaux du cimetière
- enfouissement des réseaux et éclairage Vieille rue (2^e tranche)
- requalification paysagère et travaux Vieille rue
- aide au ravalement des façades avenue du Grésivaudan
- aménagement du parc de la mairie.

De nouveaux projets démarrent :

- acquisition de foncier pour la création de stationnements dans le vieux village
- remplacement d'un véhicule communal
- mise aux normes des coffrets électriques du réseau de distribution d'électricité
- mise en place d'une vidéo-protection aux abords des écoles et de la maison des associations
- aménagement d'une nouvelle cour d'école
- éclairage du terrain de sport
- curage du Béal
- protection du périmètre de captage de la source Bel Air.

À noter le report d'un déficit d'investissement du budget 2016 (47 731€) qui correspond pour partie à un retard de versement de subventions d'État, pour partie à des imprévus de chantier. Ce déficit est absorbé par une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 repris en affectation en réserves pour un montant de 294 857€.

PUB...

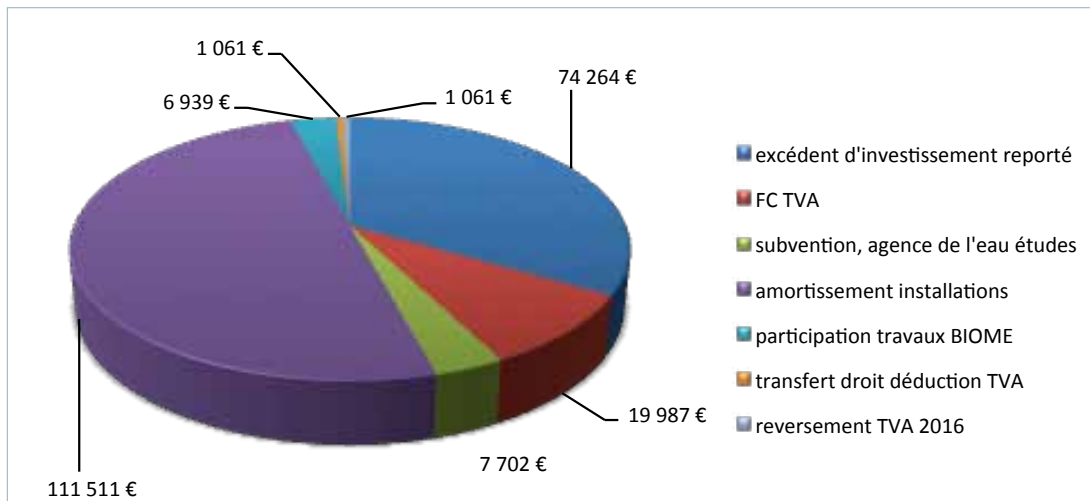
Belledonne
PRESSING LAVERIE

PRESSING
Du Mardi au Vendredi 8h00 - 19h00
Samedi 9h00 - 18h00
Laverie 7j/7j 7h00 - 20h00

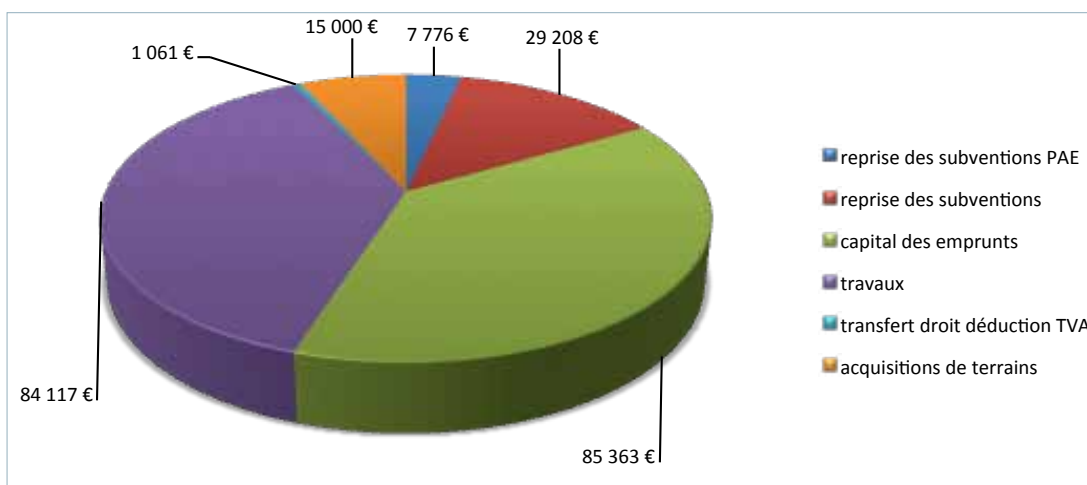
Respect de l'environnement

Avenue du Grésivaudan TEL : 04 76 90 64 63
C Commercial La Tuilerie
38570 TENCIN

» Budget d'investissement-recettes



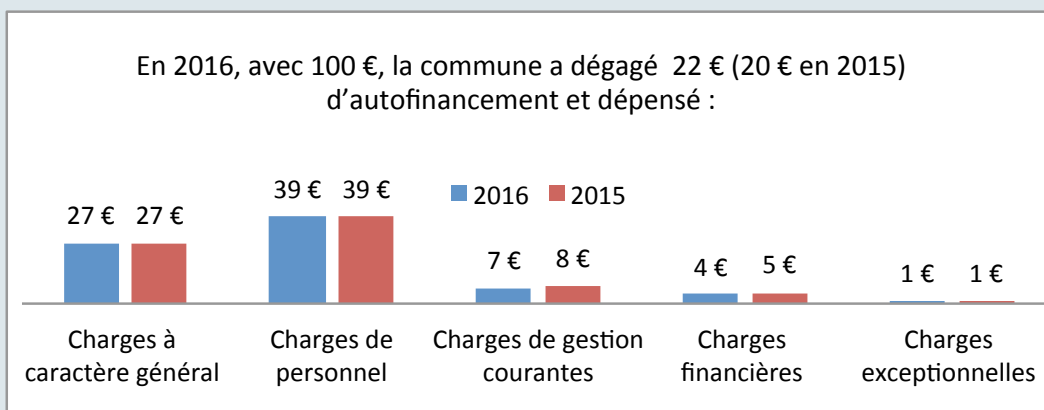
» Budget d'investissement-dépenses



Quelques éléments d'informations sur la réalisation du budget 2016

Avec une année budgétaire de recul, nous pouvons présenter un état du budget 2016 tel qu'il a été réalisé.

» Destination des sommes dépensées



En 2016, on retiendra un niveau très correct de notre capacité d'autofinancement ou d'épargne, en raison de la Dotation de Solidarité communautaire, mais aussi grâce à un effort conséquent de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

À noter aussi la poursuite de la diminution de notre endettement :

2008 : 1832€	2011 : 1135 €	2014 : 1171 €
2009 : 1340 €	2012 : 1029 €	2015 : 1082 €
2010 : 1257€	2013 : 947 €	2016 : 920 €

Faire aussi bien ou mieux avec moins...

Nous disions l'an dernier, ici même, en forme de boutade : « C'est moins mal que si c'était pire ». Un an plus tard, l'horizon des collectivités locales, particulièrement du bloc communal, reste très incertain.

Au niveau des politiques nationales on peut craindre l'application de certaines des mesures détaillées ci-dessus. Particulièrement celles qui concerneraient la diminution de l'emploi dans la fonction publique territoriale, l'exonération de la taxe d'habitation et une nouvelle baisse des dotations de l'État. *In fine*, c'est l'usager des services publics de proximité dont la commune a la charge, qui serait impacté.

Ainsi, notre municipalité sera prochainement confrontée à la nécessité d'ouvrir des classes scolaires supplémentaires et donc d'envisager des solutions pour les héberger. Certes, à tout prendre, la vitalité et la jeunesse sont des signes positifs pour notre territoire. Il vaut mieux ouvrir les classes que fermer les écoles. Mais il faudra dégager les moyens financiers et humains pour faire face à cette mission d'éducation et d'accueil, importante entre toutes, qui nous oblige envers notre propre avenir. Alors comment faire mieux avec moins de moyens ?

Une boutique GRE'SY ouverte à Tencin

Une boutique GRE'SY s'est installée au centre commercial U Express de la commune.

Pour mémoire, cette association a pour objectif de soutenir le plan de lutte contre le chômage et l'exclusion mis en place sur le plan national. Son action se présente de la façon suivante :

- :: donner au moins 12 mois de travail à des personnes en difficulté d'emploi
- :: former dans différents métiers : de vente, d'accueil, d'opération de tri/qualité, de stockage, de manutention, diverses opérations de production et de couture.
- :: les accompagner dans la recherche d'un emploi avant 18 mois maximum.



Où les rencontrer ?

- à LE TOUVET, dans la ZA de Bresson,
- à TENCIN, dans le centre commercial de U Express.

Les horaires d'ouverture à Tencin:

- lundi : après-midi de 14h à 19h
- du mardi au samedi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h

L'association recherche des bénévoles pour mener à bien ses objectifs. N'hésitez pas à la contacter en allant directement à la boutique ou par courriel : contact@gresy.fr

Rappel du règlement de collecte des ordures ménagères

Après deux mois d'application du règlement de collecte des ordures ménagères, le SIBRECSA suspend l'apposition des scotchs de non-conformité pour laisser le temps aux usagers de s'équiper d'une part et de prendre plus largement connaissance des consignes de tri d'autre part.



Le délai de mise en conformité est fixé au 31 août 2017.

À compter du 1^{er} septembre, seules les ordures ménagères déposées dans des bacs normés seront collectées.

Points à retenir

La présentation à la collecte	Les déchets doivent être placés dans un bac préhensible par le camion de collecte (norme NF EN 840 – de 1 à 6 -).	
	Le bac est sorti la veille de la collecte et rentré une fois le ramassage effectué.	
	Le bac doit être placé en bordure de voie, sans entraver la circulation et facilement accessible par les ripeurs.	
Les déchets interdits dans la poubelle	Les gravats, les encombrants, les végétaux, les gros cartons, les produits toxiques, les appareils électriques, les piles et batteries, les ampoules et néons	En déchèterie
	Les déchets de soins piquants ou tranchants	En pharmacie
	Le papier, le verre, les emballages recyclables	Points recyclage

Le ramassage s'effectue toute l'année, y compris les jours fériés.

Professionnels : artisans, commerçants, entreprises

S'ils sont assimilables à des ordures ménagères, les déchets d'activités économiques sont collectés dans la limite de 450 litres par semaine. Au-delà de ce volume, le professionnel est assujéti à la redevance spéciale ou libre de trouver un autre prestataire de collecte et de traitement.

Pour plus d'informations

Un doute, une question ? N'hésitez pas à vous renseigner : www.sibreca.fr

Sur le site internet du SIBRECSA, vous trouverez :

- la version intégrale du règlement de collecte
- les jours de ramassage des ordures ménagères sur votre commune
- les horaires des déchèteries
- les consignes de tri avec les Points Recyclage géo localisés



PUB...

Coiffure à domicile à Tencin et ses environs.

Je suis une habitante de Tencin et je serais ravie de vous coiffer à domicile. N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement ou rendez-vous !
Angélique au 06 89 34 16 75

Association des Petits Frères des Pauvres de Grenoble

Recherche bénévoles pour intervenir au sein de la maison de retraite Les Solambres à La Terrasse, pour rendre visite à des personnes âgées isolées.

Merci de contacter : Nathalie MINOT-ALENGRY
tél : 06 72 39 09 40



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Pontcharra, le 25 mars 2017

VOTRE RECYCLERIE R DE RECUP' PRÉSENTE EN DÉCHÈTERIE

Qu'est-ce qu'une recyclerie ?

C'est un lieu où on récupère les objets dont vous n'avez plus besoin afin de les revaloriser par le réemploi. L'association récupère, trie, et revend à petit prix tous ces objets. Ils échappent alors à la destruction ... et trouvent une seconde vie. C'est le principe de l'économie circulaire.

Cette démarche participe à la diminution des déchets sur notre territoire et crée de l'emploi tout en sensibilisant les habitants à un mode de consommation différente.

Le SIBRECSA met à disposition de l'association un local destiné à accueillir les objets dont vous n'avez plus l'utilité. Ils doivent être propres et complets.

Les objets pouvant être récupérés et valorisés sont :

les meubles, les bibelots, la vaisselle, les vélos, les revues, les livres, les CD, l'outillage (jardinage, bricolage), le matériel de puériculture, les jouets, divers.

Les objets présentant un caractère dangereux, toxique, explosif ou médicamenteux ne sont pas acceptés.

R de Récup' sera présente sur vos déchèteries **dès le 3 avril** aux jours suivants :

Pontcharra : les mercredis de 9h à 11h30

Francin : les samedis de 9h à 11h30



Et aussi, service en place à partir du 10 avril sur trois des déchèteries gérées par Le Grésivaudan :

Le Touvet : les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 14h à 17h

Saint-Ismier : les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 14h à 17h

Crolles : les mercredis et samedis de 14h à 17h
les vendredis de 9h30 à 12h30

Pour plus de renseignements :

SIBRECSA

04 76 97 19 52
ambassadeurs.sibrecsa@orange.fr

R de récup'

www.rderecup.com / 06.49.99.05.46

Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan
04 76 08 03 03

Annonce : offre de service civique 2017/2018

Le Département de l'Isère recrute deux jeunes volontaires en service civique pour le territoire du Grésivaudan (Bernin).

Mission 1 : soutien à la médiation numérique et à l'accueil.

Mission 2 : soutien des jeunes du territoire dans leur orientation professionnelle.

Pour tout renseignement, contacter le service ressources

TGR : 04 56 58 16 00



TouGo

Tous vos déplacements dans le Grésivaudan

Comment contacter le réseau TouGo ?

Vous souhaitez faire une demande, une suggestion ou une réclamation auprès du réseau TouGo ?

Rendez-vous sur www.tougo.fr, rubrique « Nous contacter »,

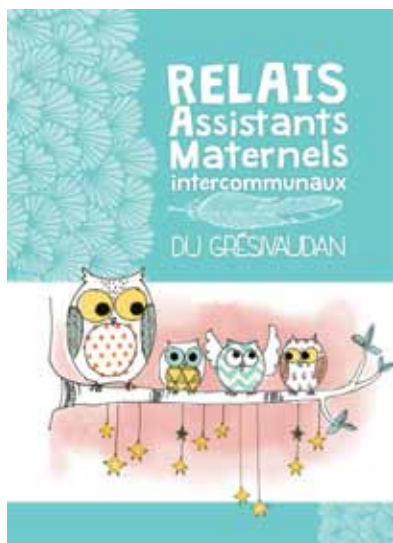
ou

Remplissez une fiche d'expression disponible en agence ou sur www.tougo.fr et la transmettre par courrier à l'agence TouGo – 1846 rue de Belle-donne 38920 CROLLES ou sur contact@tougo.fr

ou

Nous contacter au 0800 941 103 (numéro vert, service et appel gratuits) du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h et le samedi matin de 9h à 12h.





Parents, futurs parents...

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant et vous avez besoin d'un accompagnement, d'un conseil ?

Les Relais Assistants Maternels (RAM) intercommunaux peuvent vous aider dans la recherche d'un mode de garde (multi-accueil, assistant maternel, garde d'enfant à domicile) et vous accompagner dans le rôle d'employeur (contrat, fiche de paie, Urssaf, etc.).

Assistants maternels, gardes d'enfants à domicile...

Vous souhaitez une aide dans l'exercice de votre profession ?

Les RAM vous accompagnent et vous soutiennent dans l'exercice quotidien de votre profession. Les RAM proposent aussi des temps d'éveil et de socialisation, pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel ou garde à domicile.

Contactez les Relais Assistants Maternels !



Pour les communes de Tencin, La Pierre et Champ-près-Froges, vous pouvez contacter le RAM du Moyen Grésivaudan, au 06 38 10 94 52 ou ram.moyengresivaudan@le-gresivaudan

Carte d'identité

À compter du 21 mars 2017, à l'instar des passeports, les demandes de cartes d'identité ne peuvent plus être déposées dans les mairies de votre domicile. Elles doivent être déposées dans l'une des 26 mairies du département équipées pour la prise d'empreintes digitales.

Les plus proches de Tencin étant Allevard, Domène, Meylan, Saint-Martin-d'Hères, Grenoble...

Il sera possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Un numéro de demande vous sera attribué. Vous devrez ensuite vous rendre dans une des mairies équipées de bornes biométriques parmi les 26 sélectionnées. Attention, certaines demandent une prise de rendez-vous ! Vous devrez également vous munir des justificatifs requis (ancienne carte pour un renouvellement, photos aux normes, justificatifs de domicile...).



À l'issue de l'instruction de votre dossier, un SMS pourra vous être envoyé vous prévenant de la mise à disposition de votre titre d'identité qui vous sera remis en mains propres.

Autorisation de sortie de territoire

Le rétablissement des autorisations de sortie du territoire pour les mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale est entré en vigueur le 15 janvier 2017.

Cela concerne tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Pour voyager, ils devront être munis de l'autorisation (cerfa n° 15646*01) complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale, et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, et soit d'un passeport (accompagné d'un visa s'il est requis), ou d'une carte nationale d'identité valide.

Centre Nautique Intercommunal fermé du 3 juin au 24 septembre 2017

Le Centre Nautique Intercommunal (CNI) à Crolles, situé rue Henri Fabre, sera fermé au public pour cause de travaux du samedi 3 juin au dimanche 24 septembre 2017.

En effet pour une meilleure qualité de service et d'accueil, le centre nautique entame une série de travaux dans le cadre d'un plan de réhabilitation sur 4 ans.

Sur le territoire, d'autres bassins de natation ou de loisirs sont à votre disposition. Retrouvez la liste sur le site de la communauté de commune Le Grésivaudan www.le-gresivaudan.fr/384

Les terrains de squash et de jorkyball seront également inaccessibles. La période est réduite du samedi 10 juin au dimanche 17 septembre inclus.



PUB...

Chez Michel



TARIFS 2016/2017

Pizzas ou plats cuisinés

Judi, samedi et dimanche: Tencin
Vendredi: La Terrasse

De 17h30 à 21h00

Pour commander, contactez Michel au

07 81 15 06 24

Prapoutel Sports Évasion - le centre de loisirs branché de la vallée du Grésivaudan

Le centre ouvrira ses portes du 3 juillet au 21 août 2017

Tous les ingrédients sont réunis pour passer d'excellentes vacances en montagne :

- Un site de moyenne montagne entouré de belles forêts et loin de la pollution
- Un cocktail de sports originaux comme le mountain-board, la trottinherbe, le paintball, les courses d'orientation à thèmes, l'accrobranche, le tir à l'arc, l'escalade, le vtt, le street-hockey, la pêche à la truite...sans oublier l'espace aquatique, le tennis, le mini-golf, le basket, le tennis de table, etc...et nouveau cet été le DISC-GOLF
- Un encadrement de qualité, avec des intervenants professionnels et des animatrices et animateurs sportifs bafa et staps.
- Un transport au départ de Grenoble (encadré par les animateurs du centre), avec des ramassages dans 10 communes de la vallée du Grésivaudan pour permettre aux jeunes de la vallée d'accéder au centre.
- Et enfin, un repas de midi équilibré dans un des meilleurs restaurants de la station.

Pour vous inscrire : www.pse38.com
ou 04 76 52 73 95 / 06 81 06 25 82

Et dans les mairies de la vallée du Grésivaudan



Cinétoiles 2017

Kung Fu Panda 3
de Jennifer Yuh Nelson
et Alessandro Carloni

Vendredi 7 juillet 2017
Tencin - Animation



Po avait toujours cru son père panda disparu, mais le voilà qui réapparaît ! Enfin réunis, père et fils vont voyager jusqu'au village secret des pandas. Ils y feront la connaissance de certains de leurs semblables, tous plus déjantés les uns que les autres. Mais lorsque le maléfique Kaï décide de s'attaquer aux plus grands maîtres du kung-fu à travers toute la Chine, Po va devoir réussir l'impossible : transformer une horde de pandas maladroits et rigolards en experts des arts martiaux, les redoutables Kung Fu Pandas !

Talents d'ici

Un champion de kickboxing à Tencin



Félicitations à Joris Olives qui vient de décrocher la ceinture européenne de boxe thaï chez les juniors de moins de 45 kg. Joris est donc qualifié pour les championnats du monde à Milan.



Les infos de la bibliothèque

Les horaires d'été

Lundi : 16h30-18h
Mercredi : 10h-12h et 13h30-18h
Vendredi : 13h30-19h
Samedi : 10h-15h non-stop

Fermeture exceptionnelle dans le cadre de la mise en réseau

Du lundi 19 juin au jeudi 29 juin
lundi 3 juillet

Fermeture estivale

Du vendredi 4 août au mercredi 15 août
Du lundi 21 août au jeudi 31 août

Animations - 27 juillet 2017 de 9h30 à 11h30

Animations jeunesse en collaboration avec le RAM. Toute la matinée, venez écouter des histoires, participer à des jeux. Ouvert à tous sur inscription auprès de la bibliothèque.

Le réseau des Bibliothèques

Intégration de notre bibliothèque dans le réseau des bibliothèques du Grésivaudan

Dans le cadre de la mise en réseau informatique des bibliothèques, Tencin intégrera le catalogue commun en juin et le fonds documentaire sera consultable et réservable sur le portail à partir du 1^{er} juillet 2017.
<http://www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr/>

Des ateliers d'initiation aux nouveaux outils (portail, poste public, offre numérique, etc.) vont être proposés à partir de la rentrée (les dates seront communiquées sur le site, ou des formations peuvent être organisées à la demande des usagers).

PUB...



Foire au Boudin

Le 12 février 2017

Les connaisseurs étaient au rendez-vous le 12 février pour goûter les spécialités de la Foire au Boudin.



Soirée 80'

Nouvelle édition de la soirée Les années 80' le 18 mars 2017



Carnaval des écoles

Grands et petits ont fêté Monsieur Carnaval au parc de la mairie le 21 mars 2017. Nous y avons vu de très beaux déguisements et la bonne humeur régnait tout le long de la manifestation.



Au jour le jour

Cross de Tencin

2^e édition de cette manifestation sportive qui a réuni de nombreux participants.
Bravo à tous et à l'année prochaine !



Chasse au Trésor

Organisée par Le sou des Écoles le 17 avril, la chasse au trésor a révélé l'observation et la perspicacité des participants.



Commémoration du 8 mai



Vide Grenier et Marché aux fleurs

Le 14 mai, l'association Le sou des Écoles a eu l'idée de combiner son marché aux fleurs avec un vide grenier. Une journée très sympathique pour tous les participants.



Vos agendas – À vos agendas – À vos agendas

Samedi 10 juin – Parking du centre commercial U Express

Vente de produits régionaux et locaux.
Exposition de vieilles voitures et spectacle Country

Samedi 10 juin – Kermesse de l'école

Le sou des Écoles vous donne rendez-vous le samedi 10 juin au parc de la mairie à partir de 11h.

Week-end du 17 et 18 juin

Week-End Ranch

Une nouvelle édition de cette manifestation qui nous présente l'univers des cow-boys. Venez nombreux parc Pré Sec.

Samedi 17 juin – Fête de la Musique

La fête de la musique se déroulera au parc de la mairie à partir de 18h30. Quatre groupes locaux viendront interpréter du Rock, Pop et blues

Vendredi 7 juillet – Cinétoiles

À partir de 21h au Parc de la Mairie ou au centre culturel en cas de pluie. Projection du film d'animation "Kung Fu Panda 3".

Jeudi 13 juillet – Bal populaire et Feu d'artifice

Cette année, les festivités se dérouleront dans un cadre exceptionnel : le parc du château de Tencin.

Jeudi 27 juillet – Animations jeunesse à la Bibliothèque

Animations jeunesse en collaboration avec le RAM.
Ouvert à tous sur inscription auprès de la bibliothèque.

Samedi 9 septembre – Forum des associations

Le Forum des associations se déroulera le samedi 9 septembre de 14h à 18h à la Maison des associations (ancienne école maternelle Pré Sec).

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le vendredi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Catherine Chambon : sur rendez-vous,
- France Denans : sur rendez-vous,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :
Lundi de 14h à 17h • Mardi de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
Jeudi de 9h à 11h30 • Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois,
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin-Madan
Le Bulletin de Tencin – N° 11, Juin 2017